

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le Postulat Céline Ehrwein Nihan et
consorts – Former les jeunes migrants : un investissement dans l'avenir ! (15_POS_155)**

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le 20 mai 2022 à la Salle Romane, Parlement cantonal, rue Cité-Devant 13, à Lausanne.

Elle était composée de Mmes Sylvie Podio, Anne-Sophie Betschart (remplaçant Daniel Trolliet, excusé), de MM. Guy Gaudard, Bernard Nicod, Olivier Petermann, Julien Eggenberger, Nicolas Glauser (remplaçant Cédric Weissert, excusé), Hadrien Buclin, ainsi que de Mme Josephine Byrne Garelli, confirmée dans son rôle de présidente et rapporteuse.

Mme Cesla Amarelle, cheffe du DFJC, y était accompagné de Mmes Suzanne Peters (directrice adjointe DGEP), Nathalie Jaunin (directrice adjointe DGEO), ainsi que de MM. Erich Duerst (directeur EVAM), Christophe Blanchet (coordinateur Unité migration accueil).

M. Jérôme Marcel, secrétaire de la commission, a tenu les notes de séance.

2. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

La cheffe du DFJC rappelle que les demandes du postulat, soit d'étudier la possibilité :

- d'augmenter le nombre de classes d'accueil et des autres cours destinés aux jeunes migrants;
- d'adapter les formations existantes, voire de développer de nouvelles formations, de façon à pouvoir répondre au mieux aux besoins spécifiques des jeunes migrants.

Ces dernières années, le Conseil d'Etat a travaillé dans le sens souhaité par la postulante en renforçant, qualitativement, les conditions d'accueil pour jeunes migrants. Le DFJC y est parvenu par la création de l'Unité Migration Accueil à la DGEO et de l'Ecole de l'Accueil à la DGEP. Toutefois, le rapport, adopté en novembre passé, dresse un portrait de l'accueil des mineurs non-accompagnés qui ne correspond plus à la réalité de ce printemps (guerre en Ukraine).

La cheffe du DFJC propose donc de profiter de cette séance de commission pour indiquer où nous en sommes sur cette question, en se concentrant sur la question des MNA qui intéressait en premier lieu la postulante.

Depuis la réponse du CE à ce postulat, la situation migratoire dans le canton a rapidement évolué. D'une part, en ce qui concerne le nombre de MNA qui est actuellement de 90 jeunes – hors MNA ukrainiens - avec des perspectives d'un doublement de ce nombre sur les douze prochains mois – toujours hors MNA ukrainiens. D'autre part, avec les arrivées d'enfants ukrainiens en nombre très conséquent (environ 800 déjà scolarisés) avec des projections entre 1400 et 2000 enfants en âge de scolarité obligatoire d'ici au mois d'août 2022. Pour la rentrée

d'août 2022 on aura ainsi un doublement du nombre de jeunes qui formeront la rentrée de l'école obligatoire, qui est depuis 2013 d'environ 1000 élèves supplémentaire par année. Soit une augmentation de 2% au lieu de l'augmentation habituelle de 1% du nombre d'élèves.

Il y a actuellement environ trente MNA ukrainiens recensés, qui vivent chez des particuliers, en général avec une grande sœur adulte ou un autre membre de la famille proche, mais pas toujours.

Pour répondre à cet immense défi, le DFJC a augmenté de manière importante les ressources prévues pour l'allophonie. Ainsi, la DGEO a alloué un nombre conséquent de périodes supplémentaires hors enveloppe aux établissements pour permettre l'ouverture de nombreuses classes d'accueil ou de cours intensifs de français (CIF) à disposition des plus jeunes élèves.

Une « Task force Ukraine » permet de coordonner au mieux les questions liées à leur hébergement, à leur santé et à leur formation. Des contacts hebdomadaires ont lieu entre différents partenaires de l'État concernés par le séjour de ces jeunes. La DGEP a créé en août 2021 une « Ecole de l'Accueil » (EDA) qui permet aux jeunes allophones primo-arrivants de débiter un parcours de formation au niveau secondaire II en acquérant les bases de français nécessaires. Dans le cadre de l'arrivée récente des jeunes ukrainiens, le nombre de places à disposition a été fortement augmenté.

Concernant plus spécifiquement la question des jeunes MNA peu ou pas scolarisés dans leur pays de provenance, plusieurs aides sont à disposition des enseignants et des directions concernés :

- Un délégué régional de l'unité migration accueil (UMA) qui peut soutenir les professionnels dans la mise sur pied d'un entretien d'accueil afin d'identifier les potentialités et les lacunes scolaires du jeune dès son arrivée.
- Un référent thématique alphabétisation de l'UMA qui peut aller en classe pour appuyer une enseignante et proposer des ressources pédagogiques, des séquences didactiques et de nombreux conseils de prise en charge.
- Des classes d'accueil de niveau débutant permettent de regrouper plusieurs de ces jeunes et de leur proposer un enseignement adapté pour leur permettre une poursuite de leur parcours de formation le plus optimal. Il en existe quatre à Lausanne. D'autres pourraient être ouvertes ailleurs dans le canton.
- Des classes de ce type sont aussi prévues au post obligatoire, en particulier à l'école de l'accueil et au Centre d'orientation et de formation professionnelle (COFOP) pour permettre à ces jeunes une poursuite de leur parcours dans de bonnes conditions. La prolongation d'apprentissage pour l'intégration est aussi une mesure très intéressante qui ajoute un an à la formation de type AFP ou CFC avec un accent fort mis sur la langue française dans un contexte professionnel.

Pour terminer, la cheffe du DFJC esquisse les défis liés à l'augmentation des jeunes issus de la migration dans les mois à venir :

- Tout d'abord, pour les MNA, l'EVAM va ouvrir deux nouveaux foyers à Orbe et à Montreux. D'autres suivront dans les mois à venir. Le défi de leur scolarisation touchera ainsi des établissements scolaires peu habitués à scolariser des jeunes peu ou pas scolarisés.

- Ensuite, il s’agira d’ouvrir suffisamment de classes d’accueil avec à leur tête des enseignants formés en français langue seconde (FLS) pour la scolarisation et la formation des jeunes migrants récemment arrivés, dont une majorité d’enfants ukrainiens, mais sans oublier la migration traditionnelle en augmentation. Pour faire face à ces besoins, la DGEO travaille en collaboration avec la HEP sur des « kits pédagogiques », des formations courtes en FLS pour des enseignants ordinaires ou sur le système vaudois pour des enseignants de FLS qui viendraient du privé. Ces kits seront prêts à la prochaine rentrée.

Le DFJC avait bien anticipé la crise actuelle en créant une unité migration accueil qui se révèle fort utile en cette période de crise migratoire de forte ampleur. Elle a aussi une école de l’accueil qui, au niveau post obligatoire, permet de prendre en charge ces jeunes avec du personnel formé afin de les orienter, dès que possible, vers une formation certifiante. Le DFJC a profité de l’expérience accumulée pendant la crise de l’asile de 2015-2016 pour se doter de structures plus solides qui montrent, aujourd’hui, toute leur utilité pour permettre un accueil de qualité aux jeunes migrants, en particulier les mineurs non-accompagnés, malgré la double pression mise aussi bien par la crise ukrainienne que par l’augmentation des MNA.

3. POSITION DU POSTULANT

Madame Sylvie Podio informe la commission qu’elle n’a pas eu de retour de la postulante. Elle note que l’ensemble de la réponse semble satisfaisant, reste à voir comment cela va se passer avec la crise ukrainienne.

4. DISCUSSION GÉNÉRALE

La question spécifique de la migration que sont les MNA était extrêmement fort en 2015 lors du dépôt du postulat de Mme Ehrwein. Concernant ce rapport, un député note qu’entre la situation avant 2015 et aujourd’hui, c’est le jour et la nuit : il n’y avait pas de liens entre les différentes administrations, on était dans une improvisation complète. Aujourd’hui, on a une plus grande préparation de l’administration, ce qui est dans l’intérêt de ces jeunes. On dispose également d’un concept éducatif dans les centres EVAM, établi en lien avec ce qui est fait par la DGEO. Ces centres sont inclus dans la politique éducative globale du canton. L’UMA a été créé, ce qui permet d’apporter des réponses claires aux questions des acteurs concernés. Enfin, il y a une vraie réflexion didactique sur l’enseignement à des personnes allophones. Grâce à la mise en place de cette approche, on se retrouve dans une situation bien plus favorable pour faire face au défi numériquement beaucoup plus important. Dans l’encadrement des mineurs, il y a eu une amélioration tant qualitative que quantitative, il est satisfait de ce rapport et des ces évolutions.

Un député évoque les deux difficultés que les employeurs rencontrent avec les jeunes. Ils écrivent parfois de droite à gauche et ne parlent pas notre langue. Il faut environ un an pour apprendre la langue, dès lors on les prend en préapprentissage, avant de les présenter comme électricien de montage (trois ans de formation), une passerelle de deux ans leur permettant de devenir installateurs électriciens. Il remercie également l’EVAM avec laquelle il a de bons contacts. Il souhaite qu’on puisse élargir la visite des entreprises, avec la FVE ou d’autres corporations de professions, dans les écoles, que les classes allophones soient invitées à ces présentations. Concernant la réponse du CE au postulat il la trouve très bonne et l’acceptera.

Un syndic et membre du comité directeur d’une association scolaire explique que sa région n’est pas habituée à ce genre d’accueil, au-delà de quelques enfants. Il y a une crainte d’un manque de locaux au niveau du secondaire.

Le coordinateur de l'UMA explique que pour la région en question, on parle d'un maximum de dix enfants à scolariser en obligatoire sur le nombre de 35 jeunes du foyer d'accueil.

Ceci dit, au niveau du Canton ce sera un défi. D'autres communes sont concernées par l'ouverture de nouveaux foyers MNA, par exemple à Pully. Dans ces situations, on contacte la direction, pour répondre aux questions et craintes normales face à des situations inconnues. Il rappelle que d'autres personnes ont scolarisé ce type d'enfants depuis de nombreuses années, par exemple dès les années '90 à Lausanne. Ce sont des enfants en général extrêmement motivés, avec une avidité face à ce qui leur est proposé. En général, dès le moment où les enseignants sont en contact avec ces jeunes, leur perception est modifiée, et c'est souvent le sentiment d'empathie que ces jeunes génèrent qui prend le dessus. L'UMA est là pour accompagner ces processus. Une rencontre est d'ores et déjà prévue avec le domaine MNA de l'EVAM qui va présenter le projet en ce qui concerne l'accompagnement, l'hébergement et la scolarité, présentation à laquelle il participera. Des enfants iront dans l'enseignement obligatoire et post obligatoire. Le défi d'apprendre une langue qui n'est pas la nôtre ne s'improvise pas, raison pour laquelle on a besoin de garder ces enfants un peu plus longtemps dans des structures d'accueil, pour qu'ils aient si possibles au moins cinq ans pour progresser dans leurs apprentissages en français et en mathématiques.

Concernant les questions de santé, notamment le soutien psychologique, le directeur de l'EVAM explique que les aspects santé sont gérés par les prestataires de soins, et coordonnées par UniSanté, sous la DGS. Traditionnellement, UniSanté ne s'occupait pas de la pédiatrie mais cela s'est avéré nécessaire dans le cadre de la crise ukrainienne et la coordination concernant la pédiatrie a été renforcée. Il y a effectivement un grand nombre d'enfants parmi les réfugiés ukrainiens : le jour précédant la séance, 1500 jeunes de moins de 18 ans sont arrivés dans le canton de Vaud, ce qui pose des questions différentes en matière de pédiatrie que pour les précédentes vagues migratoires.

Concernant l'accueil des réfugiés ukrainiens, Le directeur de l'EVAM explique que 80% des Ukrainiens sont hébergés par des particuliers et non l'EVAM. Il peut s'agir de proches, de connaissances, de personnes contactées, voire des placements par l'EVAM dans des familles d'accueil. La très grande majorité de ces personnes sont enregistrées auprès du SEM pour obtenir le permis S. L'évolution des chiffres au SEM montre que ce processus d'enregistrement comble le hiatus entre personnes présentes et personnes inscrites.

Une députée demande s'il existe des pistes quant aux moyens d'encadrement, notamment si des adultes parmi les migrants ukrainiens ont les compétences et peuvent être recrutés pour renforcer en cette matière de formation ou de santé. La directrice adjointe DGEO confirme que cela est précieux : les personnes peuvent se mettre à disposition via une plateforme, que ce soit pour de la traduction ou de l'enseignement. On a à cœur de renforcer nos équipes comme de pouvoir offrir du travail à ces personnes.

Avec 2000 élèves en plus à la rentrée d'août, la directrice adjointe DGEO explique que leur intégration dans les classes dépendra de la région où arrivent les élèves : tant que les classes peuvent les absorber il n'y aura pas d'ouvertures de classes. Mais dès que les effectifs seront dépassés, les directions seront amenées comme d'accoutumée à ouvrir des classes. Avec la contrainte des locaux disponibles qui peuvent nécessiter une certaine créativité. On ne va pas dépasser les effectifs.

La cheffe du DFJC relève que face à cette situation inédite d'augmentation importante de jeunes, l'hébergement des privés a permis « d'étaler la demande » dans l'ensemble des régions du canton, ce qui permet malgré l'importance des arrivées de les absorber. Il n'en demeure pas moins que dans le cadre du processus budgétaire il y aura une augmentation des ETP au DFJC, pour accompagner cette augmentation démographique plus forte que

d'habitude. Pour le secondaire II, déjà très plein, la directrice adjointe DGEP explique qu'il y aura obligatoirement ouverture de nouvelles classes, donc engagement d'enseignants supplémentaires.

Le directeur de l'EVAM relève que les moyens alloués à l'EVAM vont également être plus importants que ce qui est inscrit au budget, de même que pour le DSAS et la protection civile. Plusieurs services et départements seront impactés par ces événements.

Une députée demande dans quelle mesure la Confédération intervient financièrement pour soutenir les cantons.

La cheffe du DJFC et le directeur de l'EVAM explique qu'une partie du surcoût est compensé par une augmentation de la subvention fédérale en matière d'asile, qui est composée de deux parties : une première qui contribue à couvrir les frais d'hébergement, les frais d'entretien, de subsistance et de la santé d'environ Fr. 15'000.- par personne et par an ; une deuxième partie de Fr. 3'000.- alloué sur une durée d'une année pour des mesures d'intégration (cours de langue, mesures liées à l'accès au marché du travail). Cela ne concerne pas l'enseignement obligatoire et post obligatoire, des compétences cantonales.

La députée note que l'on va vers une augmentation des coûts, un déploiement de personnel supplémentaire. Une fois la crise ukrainienne passée, comment fait-on pour se désengager des personnes engagées face à l'augmentation de nombre d'élèves.

La cheffe du DFJC relève qu'il appartiendra au Conseil fédéral de lever la protection provisoire S. C'est une question politique. Concernant les effectifs dans les écoles, il est un peu tôt de se projeter dans des situations où il s'agirait de licencier des enseignants spécialisés.

Un autre député relève concernant le risque de se retrouver avec trop d'enseignants, comme il y a une croissance régulière du nombre d'élèves, il suffira de lisser les embauches, il n'y aura probablement pas de risque de devoir se séparer de personnes engagées. Concernant les perspectives d'engager des personnes ukrainiennes pour l'encadrement de traduction, d'enseignement, etc. il a pu lire que très peu de personnes ukrainiennes ont à ce jour pu accéder au marché du travail. A-t-on des informations sur le nombre de personnes engagées ?

Le coordinateur de l'UMA explique que des personnes ukrainiennes ont été engagées directement par l'UMA en tant que psychologues, lesquelles peuvent intervenir directement dans la langue des familles, et identifier sur des documents en cyrillique les meilleurs suivis pour des personnes devant faire l'objet de prises en charge particulières. On compte engager une logopédiste supplémentaire. Il y a également des enseignants qui parlent l'ukrainien et / ou russe qui ont été engagés. Mais s'ils doivent donner des cours, ce sont des cours de français, dont le niveau soit suffisant : la première barrière pour ces personnes très bien formée est d'obtenir un niveau B2 de français. Des personnes qui ne maîtrisent pas bien le français, peuvent être utiles pour faire interprète avec un niveau B1 voire A2, dans l'accompagnement, l'aide à l'intégration, les besoins particuliers. Mais pour les autres postes, le frein est la barrière de la langue.

Concernant l'enseignement à distance des jeunes ukrainiens, un commissaire demande si nous avons la garantie qu'ils vont suivre nos classes conventionnelles, ou une partie d'entre eux vont-ils continuer avec un enseignement à distance ?

La cheffe du DFJC explique qu'une discussion au niveau intercantonal. L'idée de la CIIP est de s'orienter vers l'intégration. S'est posé la question de savoir s'il fallait répondre à la demande du ministère ukrainien de garder de l'enseignement à distance basé sur leur programme scolaire. Une décision politique a été rapidement prise, consistant à

considérer que ces jeunes doivent être intégrés le plus vite possible notamment dans l'enseignement normal.

La directrice adjointe DGEO explique qu'il y a eu deux étapes : en mars-avril, face à l'urgence, des élèves qui étaient équipés et pouvaient avoir entre deux et trois heures d'enseignement à distance, garder un contact avec leur classe et leurs enseignants, n'ont pas eu l'obligation de s'inscrire immédiatement dans nos écoles. Maintenant l'objectif est qu'à la rentrée, s'ils sont toujours là, ils soient intégrés dans une de nos classes. Rien ne les empêche en parallèle de garder le lien en complément de l'école qu'ils suivent chez nous.

Le coordinateur de l'UMA précise que l'école ukrainienne se termine le 25 mai. Pour ces enfants il n'y aura plus d'école en ligne. Sur les 1000 enfants ukrainiens en âge de scolarité obligatoire recensés par l'EVAM, 930 sont scolarisés : la quasi-entière a choisi non pas de suivre des cours en ligne, mais d'aller à l'école et apprendre le français. Une partie a choisi de faire les deux, notamment ceux qui sont dans les classes qui amènent à l'équivalent de notre certificat d'étude. Malheureusement l'Ukraine a décidé de ne pas décerner ces titres à des élèves ayant fini leur scolarité dans un autre pays.

La cheffe du DFJC explique qu'il y a des discussions sur la question de la reconnaissance des diplômes, que l'on essaye de traiter dans sa globalité. La directrice adjointe DGEP explique que pendant un certain temps, les élèves qui arrivaient en fin de scolarité post-obligatoire, qui finit à 17 ans, attendaient de pouvoir passer les examens de leur pays. Là aussi, le ministère ukrainien a été peu clair sur la possibilité de passer ces titres. On a également des problèmes de titres, car l'équivalent du baccalauréat se termine plus tôt avec deux ans de scolarité en moins que chez nous. On est en train de chercher des solutions, notamment par le biais de cours préparatoire d'accès à l'université et de français intensif. On doit développer des solutions inédites.

5. VOTE DE LA COMMISSION

A l'unanimité, la commission recommande au Grand Conseil d'accepter ce rapport du Conseil d'Etat.

Rolle, le 16 août 2022.

*La rapporteuse:
(Signé) Josephine Byrne Garelli*